

## **Déclaration, lue par la Secrétaire générale de la FICDC, Marie-Julie Desrochers**

Je suis la secrétaire Générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, et la directrice générale de la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles.

La FICDC est un acteur de premier plan de la société civile dans les travaux de l'UNESCO touchant à la Convention. Les formes juridiques et organisationnelles de nos membres varient, mais représentent des créateurs, des artistes, des producteurs indépendants, des distributeurs, des radiodiffuseurs et des éditeurs dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels. Autrement dit, une pléthore de micro, petites et moyennes entreprises y sont représentées. Simplement en cumulant les membres de cette catégorie des Coalitions pour la diversité culturelle canadiennes, françaises et autrichiennes, nous représentons plus de 10 000 petites et moyennes entreprises.

Dans plusieurs secteurs culturels, la diversité des expressions culturelles repose sur la capacité des créateurs de soit devenir eux-mêmes entrepreneurs pour donner une vie à leur œuvre et en vivre, soit se tourner vers des entreprises indépendantes locales afin de les soutenir dans toutes les étapes menant vers le public. Les voix de ces entrepreneurs sont très importantes au sein de la FICDC et sont prises en considération dans chacune de nos consultations ou prises de parole.

Ainsi, nous comprenons bien la volonté de s'assurer de représenter adéquatement ces voix, mais nous souhaitons insister sur le fait qu'elles le sont déjà. L'an dernier, lors de la réunion de ce comité, nous nous étions opposés à la création d'un mécanisme consultatif parallèle, y voyant un risque de marginaliser la contribution des autres organisations de la société civile. Nous maintenons cette position : il faut éviter de multiplier les mécanismes et s'assurer de bonifier ceux existant déjà.

Dans ce contexte, considérant les ressources très limitées du Secrétariat et prenant en compte le fait que les voix des entreprises sont déjà représentées lors du Forum de la société civile prévu en juin, par le biais d'organismes comme le nôtre, nous croyons que l'option 1, qui prévoit des consultations en ligne, est préférable à la seconde. Nous offrons au Secrétariat notre collaboration pour faire entendre plus spécifiquement s'il le souhaite les voix de ces membres que nous représentons.

## **Intervention, lue par la vice-présidente Amériques, Alejandra Diaz Lanz**

Je suis Alejandra Diaz, présidente de la coalition paraguayenne pour la diversité des expressions culturelles et vice-présidente du conseil d'administration de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

En premier lieu, permettez-moi de rappeler, comme l'a fait ce matin la Secrétaire générale de la FICDC, que les Coalitions pour la diversité culturelle comptent parmi leurs membres des créateurs, des artistes, des producteurs indépendants, des distributeurs, des radiodiffuseurs et des éditeurs dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, de la danse, du théâtre, du cirque et des arts visuels. Autrement dit, des organisations et institutions culturelles en faveur de la diversité des expressions culturelles y sont représentées.

Les centres culturels, les festivals, les théâtres, les cinémas, les salons et foires du livre, les bibliothèques et les galeries d'art sont cruciaux pour garantir la diversité des expressions culturelles et nous entendons bien la volonté de mobiliser ces acteurs en lien avec la Convention de 2005. **Néanmoins, les trois propositions suscitent pour la FICDC des préoccupations et nous pensons qu'il est prématuré de prendre une décision parce que trop de questions demeurent en suspens, et ce, malgré les explications fournies aujourd'hui.**

En ce qui concerne la première proposition, nous croyons que l'autorisation d'utilisation de l'emblème, qui implique un processus d'évaluation, nécessiterait des ressources importantes. Cela s'assimile, en quelque sorte, à la création d'un nouveau réseau UNESCO, ce qui ne fera qu'alourdir la tâche du Secrétariat et des différents réseaux de l'UNESCO impliqués, dont les ressources sont déjà insuffisantes. Dans la documentation fournie, nous n'avons pas trouvé matière à apaiser ces craintes. Comment serait géré ce qui ressemblerait à un nouveau réseau ? Qui serait responsable des évaluations et du processus d'accréditation ?

En ce qui concerne la seconde proposition, nous tenons à rappeler que le Forum des organisations de la société civile ne dure qu'une journée. Si l'objectif de donner une voix au plus grand nombre d'interlocuteurs de la société civile possible est noble en soi, il faut prendre garde aux façons d'y arriver. En multipliant les canaux de consultation et en segmentant les prises de paroles, on dilue l'espace accordé à des voix collectives qui agissent, en amont, comme des lieux de concertation efficaces qui permettent de représenter une diversité de points de vue faisant consensus. Comment le Secrétariat

entendrait-il intégrer ce nouveau segment sans pénaliser les organisations de la Société civile déjà actives ?

Enfin, la troisième proposition nous paraît très onéreuse. Un tel sommet réclamerait des ressources importantes, financières et organisationnelles. Dans le contexte de ressources très limitées du secrétariat, nous croyons que cela n'est pas souhaitable et risquerait d'avoir pour effet d'affaiblir la participation de la société civile. À nouveau, nous notons un manque d'explications à ce sujet dans la documentation fournie.

La FICDC pense qu'il serait important d'obtenir plus d'information à l'égard de chacune des propositions et de repousser la décision à la Conférence des Parties.